Préfecture Martinique
Contrôle de légalité
14 MARS 2023

EXTRAIT N°07/2023 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 MARS 2023

Ville de SAINT-JOSEPH

Date de la convocation **:**
Le 28 février 2023

Nombre de conseillers municipaux
En exercice 33

En début de séance :

Présents	20
Procurations	5
Absents	5
Excusés	3

En cours de Séance :

Présents	20
Procurations	5
Absents	5
Excusés	3

L'an deux mil vingt-trois, le six du mois de mars, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane

Conseillers municipaux : Mme CARIN Jocelyne, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine M. THELESTE Johan, M. FERDINAND Thierry, Mme CARDOU Josiane, M. PALIX Pierre, M. CIDOLIT Bertrand M. SAINT-HONORE Laurent, Mme FRANCOIS Francine M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel

ABSENTS EXCUSES : M. CRETINOIR Joël, M. ARETO Joseph, M. NAPOLY Raymond (procuration M. ADELE Claude), Mme MARLIACY Danielle (procuration Mme MIEVILLY Eliane), M. ADELAIDE Michel (procuration Mme CATHERINE Marie-Lyne), Mme RIERNY Sandrine (procuration, (procuration à M. CRETINOIR Joël), Mme DUCADOS Anne-Caroline (procuration M. CACLIN Laurent), Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ABSENTS NON EXCUSES : M. BERNABE Cédric, M. DELPHIN Laurent, Mme MENCE Marielle, Mme BEAUJOLAIS Marie-José, M. ATHANASE Rémy,

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), M. Alain BONHEUR (DAPI), Mme Valentine CILPA (DGSA), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

MISE EN CONFORMITE DES INFRASTRUCTURES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE SAINT-JOSEPH

Le Maire expose :

Afin de mettre aux normes les infrastructures de la Ville en matière de gestion des eaux, les services techniques ont effectué un état des lieux des installations nécessitant une intervention à court terme.

Dans un contexte d'investissement et de nécessaire maîtrise budgétaire, la Ville souhaite au regard de ces travaux :

- Maîtriser la gestion des eaux pluviales de ses bâtiments ;
- Préserver la santé des citoyens ainsi que la commodité et la qualité de vie par cette gestion ;
- Réhabiliter les infrastructures d'eau et d'assainissement communales.

Les travaux sont programmés sur les sites suivants :

- Allée Choco/du n°114 au n°169
- Salubre/ 92 rue Kévin JEANNE ROSE
- Bois du Parc/ Morne Poirier
- Bois du Parc/ Chemin VULPIN
- Long Bois/ 61 voie communale
- Rabûchon
- Gondeau/Chemin Fonds Epingle
- Rousseau/Chemin LOWENSKY
- Rivière L'Or/Morne Lilet
- Derrière Bois/ Chemin MERICY

Le planning de l'opération est prévu sur l'année 2023, de janvier à décembre, soit un délai global maximum de 12 mois.

L'opération a été estimée à la somme de **350 000,00€ HT**, soit environ 379 750 € TTC. Elle pourrait bénéficier d'une aide financière globale de **80 %** de la dépense hors taxes. Le plan de financement prévisionnel est établi comme suit :

DÉPENSES (en €)		RECETTES (en €)		TAUX
Travaux de gestion des eaux potables et pluviales	350 000€	**VILLE** *Autofinancement*	70 000€	20%
		ÉTAT *FEI*	280 000€	**80%**
TOTAL	350 000€	**TOTAL**	350 000€	100 %

.....

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

D'APPROUVER le projet, le plan de financement de cette opération

D'AUTORISER le Maire à engager les démarches de demandes de subventions et à signer tout document s'y rapportant

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 06 mars 2023

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le

COMMUNE DE SAINT-JOSEPH MARTINIQUE

Pour le Maire, et par délégation
1er Adjoint

Claude ADELE